

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-005****du 04 novembre 2019****n°005****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS ( 22 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme AZIH A RI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS ( 0 ) :****EXCUSES ( 3 ) : M.PICHON, Mme BOURAT, Mme BARREAU****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Le Grand Atelier, musée d'art et d'industrie - Régie boutique - Nouveaux tarifs et gestion des stocks**

*Dans le cadre de son réaménagement, Le Grand Atelier, musée d'art et d'industrie, musée de Châtellerault, a mené une réflexion sur les produits proposés dans sa boutique afin que le visiteur puisse compléter sa découverte des collections par l'achat d'objets divers et de miniatures.*

*Afin de renouveler l'offre, il apparaît judicieux de proposer de nouveaux produits liés aux thématiques développées au travers des collections, en faisant appel à de nouveaux fournisseurs et surtout en créant un espace boutique consacré aux produits dérivés du Cabaret du Chat Noir, toujours attractifs . Il convient donc de faire entrer ces articles dans la régie boutique pour la vente et d'en fixer le tarif.*

*De plus, il est proposé de sortir du stock quelques articles en fin de stock ou ne se vendant pas. Ces objets seront détruits ou distribués en cadeau lors de manifestations ou dans le cadre d'actions de médiation ciblées notamment vers les jeunes publics.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°7 du 11 décembre 2017 du bureau portant sur les tarifs de la boutique du musée,

**VU** la délibération n°2 du 19 novembre 2018 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment les musées,

**VU** la délibération n°21 du 19 septembre 2019 relative à la dénomination du musée,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le tableau joint relatif aux tarifs des articles en boutique,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20191104-005**

**du 04 novembre 2019**

**n°005**

**page 2/2**

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de fixer les tarifs de la régie boutique conformément à la liste jointe en annexe 1, à compter du 5 novembre 2019,
- de sortir du stock les articles presque épuisés ou ne se vendant pas figurant sur l'annexe 2,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER